

**COMMUNE  
DE  
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

**PROCES VERBAL**  
Conseil Municipal  
du 10 juillet 2023 à 20 heures

Président de séance : Madame Laurence DUMAS, Maire

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

**Présent(s)** : DUMAS Laurence, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, ROZAN Ghislaine, ABRIAL Yvon, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, RAMEAU Maryse.

**Excusé(s)** : GAY Julien, AMATO Anne, BOUDRA Noémie, QUIBLIER Myriam.

**Absent(s)** : BERNARDON Rémy.

**Pouvoir(s)** : GAY Julien à DUMAS Laurence, QUIBLIER Myriam à CAVATA Tanguy.

**ORDRE DU JOUR :**

- Désignation du secrétaire de séance ;
- Procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 :
  - o Arrêt par Madame le Maire et le secrétaire de séance : Monsieur Yvon ABRIAL, Conseiller municipal ;
  - o Approbation du procès-verbal par le Conseil municipal ;
- Convention pour la mise en place de la télégestion à l'Ecole publique et à la salle polyvalente dans le cadre du programme FEDER RAINETTE (Renforcer l'Attractivité par l'Innovation, le Numérique, l'Expérimentation pour des Territoires en Transition Energétique) - Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche ;
- Modification des membres de commissions municipales ;
- Questions diverses.

**ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE**

- Cession à l'euro symbolique de la parcelle AE 256 de 13 m<sup>2</sup> à M. Gilles GRAND,
- Avenant n° 1 à la concession d'occupation du domaine public communal suite à la modification d'emplacement du food truck C chou'ette.

***Madame Laurence DUMAS, maire ouvre la séance à 20 heures, fait état des présents, des absences et des pouvoirs.***

***Elle constate que le quorum est atteint.***

**Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT**

Monsieur Régis BERNARDON, Adjoint est désigné secrétaire de séance.

**Arrêt du procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 par Madame le Maire et Monsieur Yvon ABRIAL, conseiller municipal**

Madame le Maire et Monsieur Yvon ABRIAL, conseiller municipal, secrétaire de la séance arrêtent le procès-verbal de la séance du 26 juin 2023 et signent ainsi ce document.

De ce fait, le procès-verbal devient communicable aux conseillers municipaux et au public.

**Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation**

- **Délégation du CM au Maire**

NEANT

- **Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) POUR LE COMPTE D'ANNONAY AGGLO**

<b>Bien(s) concerné(s)</b>	<b>Décision communale</b>
Maison sur parcelle 288 m <sup>2</sup> 5 rue des amis	Renonce à son DP

**Convention pour la mise en place de la télégestion à l'Ecole publique et à la salle polyvalente dans le cadre du programme FEDER RAINETTE (Renforcer l'Attractivité par l'Innovation, le Numérique, l'Expérimentation pour des Territoires en Transition Energétique) - Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche**

Délibération n° 2023\_044

Madame Sylviane SOUTRENON, adjointe, rappelle au conseil municipal que lors de l'approbation du budget principal 2023 il avait été cité en projet d'investissement la mise en place de la télégestion à l'école publique et à la salle polyvalente.

Elle cite la délibération du 7 février 2022 du bureau syndical du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) approuvant le projet et décidant que le syndicat pourra financer les travaux en contrepartie du financement du reste à charge après réception des aides par les bénéficiaires des actions d'économie d'énergie conformément à l'article L2224-34 du CGCT qui permet notamment au SDE 07 de réaliser des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire.

Le SDE 07 peut prendre en charge, pour le compte de ses membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont ses membres sont propriétaires. Il peut assurer le financement de ces travaux. Ces travaux font l'objet de conventions conclues avec les membres bénéficiaires.

Elle expose que, dans ce cadre, il serait judicieux de signer la présente convention qui a pour objet, de définir la répartition financière pour la mise en place de la télégestion citée dans l'annexe 2 du projet de convention.

L'objectif futur est double : réduire les consommations via un pilotage plus fin de la consommation d'énergie de ses sites et piloter la VMC et surveiller la qualité de l'air.

De ce fait, elle donne lecture du projet de convention à signer.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** la convention ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Modification des membres de commissions municipales : commission « affaires scolaires »**

Délibération n° 2023\_045

Madame le Maire fait part au conseil municipal du souhait de Madame Noémie BOUDRA, conseillère municipale de quitter la commission « affaires scolaires ».

De ce fait, elle propose aux élus si des bénévoles souhaitent rejoindre cette commission.

Madame Maryse RAMEAU conseillère municipale se propose d'intégrer ladite commission.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **PREND ACTE** du retrait de Madame Noémie BOUDRA, conseillère municipale à la commission « affaires scolaires » ;
- **NOMME** Madame Maryse RAMEAU conseillère municipale à la commission « affaires scolaires » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Modification des membres de commissions municipales : commission « culture et patrimoine »**

Délibération n° 2023\_046

Madame le Maire fait part au conseil municipal du souhait de Madame Anne AMATO, conseillère municipale de quitter la commission « culture et patrimoine ».

De ce fait, elle propose aux élus si des bénévoles souhaitent rejoindre cette commission.

Madame Noémie BOUDRA conseillère municipale se propose d'intégrer ladite commission.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **PREND ACTE** du retrait de Madame Anne AMATO, conseillère municipale à la commission « culture et patrimoine » ;
- **NOMME** Madame Noémie BOUDRA conseillère municipale à la commission « culture et patrimoine » ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Cession à l'euro symbolique de la parcelle AE 256 de 13 m<sup>2</sup> à Monsieur Gilles GRAND**

Délibération n° 2023\_047

Monsieur Régis BERNARDON, adjoint précise au conseil municipal qu'il a été constaté par Monsieur Gilles GRAND qu'au niveau du cadastre sa maison sise 5, Place des Anciens combattants est située sur une parcelle communale d'une surface de 13 m<sup>2</sup>.

En vue de régulariser cette situation, il est proposé une cession à l'euro symbolique à Monsieur Gilles GRAND qu'il a accepté.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** cette cession ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Avenant n° 1 à la concession d'occupation du domaine public communal suite à la modification d'emplacement du food truck C chou'ette**

Délibération n° 2023\_048

Monsieur Régis BERNARDON, adjoint rappelle au conseil municipal la délibération n° 2022\_098 relative à l'octroi d'une concession d'occupation du domaine public pour l'occupation du food truck C chou'ette les jeudis en fin de journée.

Il rappelle que des travaux de création d'un raccordement électrique pour le marché hebdomadaire du vendredi ont été réalisés. Ledit raccordement peut être également utilisé pour le food truck C chou'ette et lui permettre une meilleure visibilité sur le parking des Berges de la Deûme.

De ce fait, il donne lecture du projet d'avenant à signer.

Le conseil municipal, entendu cet exposé, après avoir délibéré,

Nombre de votants : 11

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

- **APPROUVE** cet avenant ;
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**QUESTIONS DIVERSES – TOUR DE TABLE**

Madame le Maire fait part de remarques concernant l'extinction d'éclairage nocturne notamment :

- Lors de manifestations dans le centre village,
- Devant les commerces où des commerçants qui sortent de leurs établissements à une heure tardive ne se sentent pas en sécurité,
- Lors de fin d'entraînements à la salle polyvalente.

Madame le Maire estime qu'il ne faut pas modifier à titre individuel la réglementation mise en place qui pourra faire l'objet d'une évaluation après une année.

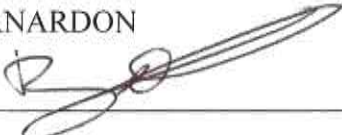


Madame le Maire fait part du lancement départemental « Plan 10 000 arbres » relatif à un appel aux dons à destination des administrés. Des flyers seront mis à disposition du public.

Madame le Maire précise que le marché nocturne organisé par l'association « Des grains de soleil » s'est bien déroulé avec une augmentation du nombre de marchands par rapport à l'an dernier. Cet évènement fait une fois de plus vivre le village et c'est une bonne chose !

-----  
L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Madame le Maire lève la séance à 20 heures 35.

Vu par nous, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procès-verbal arrêté lors de la séance du ..... 04/09/2023 .....

Le secrétaire de séance Régis BERNARDON 	Le Maire, Laurence DUMAS  
---	--

